

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

=====

COMMUNE DE THENEZAY

Lundi 6 octobre 2025 Début de séance à 20h03

L'an deux mille VINGT CINQ, le lundi 6 octobre, les membres du conseil municipal de la commune de THENEZAY, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROUST Jackie Maire.

Etaient Présents, les conseillers municipaux suivants :

PRESENTS : M. PROUST Jackie (Maire), Mme CORNUAULT Véronique, M. Stéphane ROCHETEAU, Mme NARGEOT Francette (adjoints), M BLOT Philippe, M. RAOUX Didier, Mme GRIMAUD Aurélie, Mme GAUTRAULT Sophie, Mme GIROUARD KARSENTY Ghislaine, M. HOANG François, Mme CHAUVET Annie, (conseillers municipaux).

Absents excusés : M. BARBIER Sébastien pouvoir à Mme Francette NARGEOT,
Mme CORNUAULT-PARADIS Chantal pouvoir à Mme Annie CHAUVET,
Mme MARTEAU Sabrina pouvoir à Mme Sophie GAUTRAULT,
M. TERRASSON Thierry.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler ou questions à poser portant sur le compte-rendu de la séance du 8 septembre dernier. Aucune remarque n'étant formulée, les Conseillers adoptent le procès-verbal et entament l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Vote des délibérations n° D083-2025 à D090-2025

.....

Délibération n° 083 – LOGEMENTS LOCATIFS, Révision du loyer

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement n° 4 situé 11 place de la liberté de 31 m² est libéré depuis le mois de mai 2024. Il est proposé de le louer à compter du 1^{er} novembre 2025.

Actuellement le loyer est de :

- Loyer mensuel : 206,66 €
- Charges mensuelles
 - o Charges communes au bâtiment : 2,13 €
 - o Ordures ménagères : 7,50 €
- Caution d'un mois : 206,66 €

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 250 €

Les charges concernent l'électricité des communs, la facture d'électricité pour l'année 2024 s'élève à 377,36 € à diviser par 5 logements. Donc il faudrait mettre un montant des charges à 6,29 € par mois. Les ordures ménagères sont mises à jour chaque année à la réception de la taxe foncière.

M. Le Maire rappelle que le loyer sera révisé tous les ans à la date d'anniversaire du contrat suivant l'indice de référence des loyers au troisième trimestre.

10 pour et 1 abstention

Entendu l'exposé de M. Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de louer l'appartement n° 4 sis 11 place de la liberté, à compter du 1^{er} novembre 2025,**
- **de fixer le loyer mensuel soit : 250 €,**
- **de fixer les charges mensuelles avec régularisation annuelle soit :**
 - 6,29 € charges communes au bâtiment**
 - 7,50 € taxe ordures ménagères**
- **de fixer la caution équivalent à 1 mois de loyer soit : 250 €,**

Le loyer sera payable « terme à échoir ».

Le locataire pourra opter à la mise en place du prélèvement automatique.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération n° 084 – CCPG, Fonds de soutien au développement des activités périscolaires 2024-2025

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013.

Considérant que la Commune de Thénezay, a délibéré pour transférer la compétence scolaire à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, le 1er août 2014.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reverser par écriture non budgétaire le solde du fonds de soutien au développement des activités périscolaires correspondant au solde de l'année 2024-2025 pour un montant de 1 883,33 € à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** le versement par écriture non budgétaire le solde du fonds de soutien au développement des activités périscolaires 2024-2025 pour un montant de 1 883,33 € à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 085 – VOTE DE SUBVENTION, Demande du collège Jean de La Fontaine

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier du collège Jean de La Fontaine de Thénezay est arrivé en mairie pour une demande de subvention exceptionnelle.

En effet, l'établissement organise un séjour en Grèce pour les élèves latinistes et un séjour d'intégration au Hameau du Nay pour les élèves de 6^{ème}.

Les dépenses relatives à ces voyages correspondent au transport pour s'y rendre et sur place, à l'hébergement des élèves et aux visites diverses.

Une participation des familles s'élevant à environ 200 € par élèves est demandée.

Le collège sollicite une aide financière d'un montant de 915 € qui correspond à environ 15 € par élève habitant sur la commune de Thénezay soit 61 élèves.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision sur cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'OCTROYER une subvention d'un montant de 915 € au collège Jean de La Fontaine.**

Délibération n° 086 – SALLE MICHEL BONNET, Vente de l'ancienne table de mixage

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une nouvelle sono a été installée à la salle Michel Bonnet et donc que l'ancienne table de mixage n'est plus utilisée.

Deux personnes se sont présentées pour l'achat de celle-ci.

Après s'être renseignée auprès de Sonomax qui nous a fourni la nouvelle sono, une offre de vente est proposée entre 200 € et 300 €.

Monsieur le Maire propose un prix de vente de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, des membres présents et représentés :

- **VALIDE la vente de l'ancienne table de mixage pour un montant de 300 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, des membres présents et représentés :

- **VALIDE la vente à une association,**
- **AUTORISE Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Délibération n° 087– AGENTS, Chèque cadeaux pour fin d'année

Monsieur Le Maire rappelle aux membres que l'an dernier le conseil municipal avait décidé de réaliser un panier garni complété avec un chèque cadeau pour une valeur totale de 70 € par agent pour les cadeaux de fin d'année.

Pour cette année, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de proposer ce qu'ils souhaitent mettre en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE un montant de 70 € par agent pour la valeur du cadeau à déterminer.**

Délibération n° 088 – CCPG, Rapport d’activité 2024

Monsieur Le Maire présente le rapport d’activité 2024 de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

M Le Maire demande d’approuver le rapport 2024 cité ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport d’activité 2024 de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Délibération n° 089 – CCPG, Désignation d’un représentant élu au COSUI (Comité de SUIvi du service commun)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé une nouvelle convention avec le service commun informatique en avril 2025.

Cette convention prévoit que chaque adhérent soit représenté par un élu au comité de suivi annuel du service commun informatique.

Monsieur Le Maire demande à l’assemblée qui est intéressé pour représenter la commune au COSUI.

Madame Véronique CORNUAULT se propose.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE Madame Véronique CORNUAULT comme représentant élu au COSUI.**

Délibération n° 090 – CCPG, Désignation d’un représentant pour Gâtine Connect

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le réseau Gâtine Connect est porté par la CCPG et son objectif est de favoriser l’inclusion numérique sur le territoire.

La structure participante à ce réseau est la France Services.

Une charte d’engagement va être signée entre la CCPG et la commune.

Il faut désigner un représentant (élu ou agent) pour assurer les rencontres tous les 2 à 3 mois.

Monsieur Le Maire demande à l’assemblée qui est intéressé pour représenter la commune au réseau Gâtine Connect.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE Madame Patricia SENECHAUD comme représentant au réseau Gâtine Connect.**

Questions et informations diverses

Suite de la démarche Village d'avenir : Le compte-rendu final a été rendu avec les fiches actions à mettre en place. Il faut organiser une réunion avec l'ensemble du conseil municipal pour la présentation de ces fiches et déterminer celles à engager en priorité. La réunion aura lieu le mercredi 12 novembre à 19h30.

Présentation et horaires de la France Services : 2 agentes sont présentes à la France Services pour aider la population dans des démarches administratives. Actuellement 11 administrations sont agréées à la France Services : CAF, CARSAT, Chèque énergie, CPAM, DGFIP, France Rénov', France Titres, France Travail, La Poste, MSA et Point Justice. Nos 2 agentes sont formées toute l'année en fonction de l'évolution des aides ou des dossiers. Les horaires vont être changés pour être en accord avec ceux de la mairie.

Lundi, Mardi, Jeudi 9h15-12h45 13h30-17h15 Mercredi 9h15-12h45 Vendredi 9h15-12h45 13h30-16h15

Point sur la structure de jeux : Une après-midi pour mise en service a eu lieu le jeudi 18 septembre avec l'école Germain Rallon, l'école Marie Antoine et Crée'Gâtine. Concernant l'âge des enfants autorisées à aller sur les structures, l'information est inscrite sur des panneaux mais elle est peu lisible. Il faut prévoir des bancs pour les adultes qui surveillent les enfants.

Proposition de programme de végétalisation : La plantation d'une haie est proposée pour délimiter les parcelles prévues à la vente au champs agricole de derrière au village des acacias. Il est proposé d'ôter les sapins le long des terrains de tennis et de planter une haie.

Au city stade et aire de jeux, il est proposé de planter des arbres.

Solliciter l'association des chasseurs ou l'association « créateur de forêt » pour ces projets.

Poursuite du programme d'économie d'énergie des salles et de l'isolation thermique de la Maison de santé : Une rencontre a eu lieu ce lundi avec un agent du SIEDS pour déterminer les aides que l'on peut solliciter pour l'installation d'un programmateur pour le chauffage à la salle Rondier et au Dojo et pour le rafraîchissement de la Maison de Santé. Il est possible de déposer 4 dossiers à l'année. La subvention accordée est de 80 % du montant HT avec un maximum de 10 000 € par dossier.

Ouverture au public d'un terrain de tennis : Plusieurs habitants n'ont pas réussi à avoir accès à un terrain de tennis cet été, donc ils sont allés sur les communes limitrophes. Il est demandé au club de tennis de laisser l'ouverture au public d'un terrain de tennis pour que la population y ait accès quand elle le souhaite. Une boîte à clé sera installée par la commune et des numéros de contact des membres du club de tennis seront mis à disposition pour obtenir le code. Ce sera une prestation à titre gratuit.

Le club de tennis souhaite que le traçage du terrain côté collège soit refait

Crée'Gâtine : L'association Crée'Gâtine organise une nuitée du jeudi 30 octobre au vendredi 31 octobre au point jeunes dans le cadre des vacances scolaires. Elle demande l'autorisation de dormir dans le gymnase. Autorisation acceptée.

Collège : Le conseil d'administration a eu lieu, l'effectif est en hausse de 179 à 188 élèves. Actuellement tous les professeurs sont présents. Le collège souhaite ouvrir les collégiens de 3^{ème} vers d'autres établissements scolaires via des visites. Le brevet a été obtenu par 96 % des élèves.

Médiathèque : Une ouverture dimanche 5 octobre a eu lieu, 26 visites ont été faites, 5 fiches d'inscription et une artiste de Cherves souhaite exposer. Les bénévoles souhaitent ouvrir à nouveau un dimanche en novembre.

Marché : Il faut éviter de mettre le jour du « grand marché » pendant le marché de noël. Par contre il est demandé que le jour du « grand marché » soit conservé même en hiver.

Local commercial : Plusieurs visites ont eu lieu mais aucune décision n'est arrêtée. Plutôt privilégier un commerce qu'un bureau.

Informations communautaires : Discussion pour la création d'une Société Publique Locale pour éviter de solliciter un bureau d'études pour les futurs projets.

Exonération de la Taxe Foncière accordée aux entreprises qui faisaient enlever toutes leurs ordures ménagères.

Commission Voirie : Visite des chemins pour prévoir les travaux pour l'année prochaine. En attente des devis auprès de 2 prestataires pour le broyage et le fauchage.

Commission Animation : Le club couture et le TAP ont participé aux décos pour octobre rose.

Le repas des ainés, actuellement 124 inscrits, l'animation sera assurée par le groupe de Sébastien.

Le Téléthon aura lieu le samedi 22 novembre à Thénezay, des activités sportives, jeux de cartes et jeux de société, marche seront organisées et la soirée se terminera par un repas avec animation à la salle Michel Bonnet. Prochaine réunion le mercredi 8 octobre.

Pour le marché de noël des livres sont remis aux enfants. Cela concerne tous les enfants de la commune de Thénezay pour les maternelles et primaires. La distribution aura lieu de 11h à 12h et de 15h à 16h. Les livres seront commandés à la librairie.

Commission Communication : Préparation du contenu du prochain bulletin pour une édition après la cérémonie des vœux. A partir de 2026 un guide pratique sera distribué avec la liste des artisans, des commerces, des professionnels de santé en format A5 et sera édité tous les 2 ans.

Concernant les totems une proposition recto s'élève à 1500 € et recto-verso à 3000 €. Prévoir la signalétique adhésive et choisir les emplacements. Il faut valider le devis pour pouvoir travailler le visuel.

Prochain Conseil Municipal : le lundi 3 novembre 2025 à 19h30

La séance est levée à 22 h 35

Le Maire,
Jackie PROUST



Le Secrétaire,
Véronique CORNUAULT

